



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 17 décembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 17 décembre 2015

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. TOULOUZE | 1° | Etat n° 6 de régularisation des décisions modificatives. |
| M. TOULOUZE | 2° | Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2016. |
| M. TOULOUZE | 3° | Budget Primitif 2016. Motion Recettes - Motion Dépenses. |
| M. TOULOUZE | 4° | Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. |
| M. SCUDERI | 5° | Budget participatif. |
| Mme AGAMENNONE | 6° | Evolution du dispositif des Jardins Familiaux. |
| Mme KAUCIC | 7° | Projet social au bénéfice des agents municipaux et attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel Municipal (APM). |
| M. le Maire | 8° | Attractivité touristique : Signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Tourisme de Metz Cathédrale et versement de la subvention de fonctionnement 2016. |
| M. LEKADIR | 9° | Versement des contributions financières de la Ville de Metz pour 2016 aux trois principales institutions culturelles messines. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 10° | Associations socio-éducatives conventionnées : acompte sur les subventions de fonctionnement 2016. |
| Mme SEGHIR | 11° | Associations étudiantes : acomptes sur les subventions de fonctionnement 2016 pour les associations conventionnées et financement de projets. |
| M. BELHADDAD | 12° | Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2015/2016. |
| Mme SALLUSTI | 13° | Convention de partenariat avec la Société Mobiwoom. |
| M. LIOGER | 14° | Désaffectation, déclassement et cession d'un volume en surplomb du domaine public situé à l'angle rue Charles Pêtre et rue du XXème Corps Américain. |

| | |
|--------------|--|
| M. TOULOUZE | 15° - Tarifs 2016. |
| Mme RIBLET | 16° - Vente de véhicules et matériels désaffectés. |
| Mme KAUCIC | 17° - Modification du Règlement Intérieur. |
| M. KRAUSENER | 18° - Fermeture du Lycée Jean-Victor Poncelet - Restitution des immeubles à la Ville de Metz. |
| M. le Maire | 19° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |
| | 20° - Questions orales. |

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 17 décembre 2015, à 15h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 11 décembre 2015.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER (excusé début de séance – arrive au point 2), Mme Isabelle KAUCIC (arrive au point 3), M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD (excusée début de séance – arrive au point 3), Mme Danielle BORI, M. Belkhir BELHADDAD (excusé début de séance – arrive au point 9), M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI (arrive au point 2), M. Jacques TRON (arrive au point 5), Mme Nathalie DE OLIVEIRA (arrive au point 2 et quitte au point 9), Mme Margaud ANTOINE-FABRY (quitte au point 11), M. Raphaël PITTI (arrive au point 2 et quitte au point 9), M. Daniel PLANCHETTE (arrive au point 2), M. Gilbert KRAUSENER (arrive au point Divers 1), Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA (quitte au point 20), Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN (quitte au point 6), Mme Anne HOMMEL (arrive au point Divers 1), Mme Catherine MOREL (arrive au point 2 et quitte au point 17), Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR (arrive au point 2), M. Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (quitte au point 15), Patrick THIL (arrive au point 3 et quitte au point 10), Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY (arrive au point Divers 1), Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING (quitte au point 6), M. Emmanuel LEBEAU (excusé début de séance – arrive au point 13 et quitte au point 18), Mme Bérangère THOMAS (arrive au point Divers 1), M. Jean-Michel ROSSION

(quitte au point 6), Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER (quitte au point 18), M. Jérémy ALDRIN.

Absents ayant voté par procuration :

- Mme Selima SAADI (procuration à Mme Hanifa GUERMITI)
- M. Guy CAMBIANICA (procuration à Mme Danielle BORI)
- Mme Aurélie FILIPPETTI (procuration à M. Hacène LEKADIR)
- M. Thierry GOURLOT (procuration à Mme Françoise GROLET)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN du point Divers 1 au point 14)
- M. Julien HUSSON (procuration à M. Jérémy ALDRIN à compter du point 13)
- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à Mme Marie RIBLET du point 2 au point 8)
- Mme Nathalie DE OLIVEIRA (procuration à Mme Margaud ANTOINE-FABRY)
- Mme Christine AGUASCA (procuration à Mme Françoise FERRARO du point 2 au point 8)
- Mme Agnès MIGAUD (procuration à Mme Marylin MOLINET du point Divers 1 au point 1)
- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Patrice NZIHOU du point Divers 1 au point 8)
- M. Jacques TRON (procuration à M. Jean-Louis LECOCQ du point Divers 1 au point 4)
- M. Raphaël PITTI (procuration à Mme Myriam SAGRAFENA)
- Mme Catherine MOREL (procuration à M. Bernard HEULLUY)
- M. Emmanuel LEBEAU (procuration à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE du point Divers 1 au point 12)
- M. Yves WENDLING (procuration à M. Patrick THIL du point 6 au point 9)
- M. Jean-Michel ROSSION (procuration à Mme Bérangère THOMAS à compter du point 6)

Absents non excusés : M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne les informations suivantes :

- **Installation du nouveau Conseil Régional :**

M. le Maire revient sur l'élection du nouveau Conseil Régional, le premier de la région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne.

Il indique que le siège des assemblées du Conseil Régional n'est pas encore fixé, mais il rappelle l'engagement de M. Philippe RICHERT de fixer le siège à Metz.

- **Nouvelle Zone de Défense et de Sécurité :**

M. le Maire fait lecture du communiqué de presse du Premier Ministre, reçu mercredi dernier à 20h15. Dans ce dernier, il est indiqué qu'un décret a été présenté en Conseil des ministres pour organiser les zones de défense et de sécurité dans le cadre de la réforme de l'Etat

régional. Et, en ce qui concerne, la nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, les annonces et les engagements pris à l'égard de Metz sont tenus.

Intervention de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 15-12-17-1 : Etat n° 6 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

En ce qui concerne le **Budget Principal** cet état présente un total général de 2.650.516,81 € se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 1.708.878,12 € ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 941.638,69 €.

Virements entre sections – modifications de l'équilibre du budget :

Le présent état comprend des décisions modificatives transférant des crédits entre les deux sections du budget principal, modifiant ainsi l'équilibre budgétaire.

Le principal mouvement *de la section de fonctionnement vers la section d'investissement* correspond à une opération d'ordre, transférant en dépenses d'investissement les dépenses de fonctionnement générées par les travaux en régie effectués par le Pôle mobilité et espaces publics. Ce mouvement, d'un montant de 715 650.48 € permet de valoriser des travaux d'investissement réalisés en régie par le personnel de la Ville. L'état de DM N° 6 intègre également la prise en compte d'un ajustement de recettes de fonctionnement, d'un montant de 224 613.05 € (remboursement sur rémunérations du personnel et participation de l'Etat aux emplois d'avenir), dont 54 613.05 € sont virés en investissement sur un compte destiné à alimenter les redéploiements de crédits. Des crédits de fonctionnement de la propreté urbaine sont également virés en section d'investissement pour financer l'achat d'une saleuse (22 059.32 €).

L'état comprend également des mouvements *de la section d'investissement à la section de fonctionnement*. La principale opération est constituée de l'inscription d'une subvention d'investissement du CCAS de 1M€ (reliquats de cofinancements pour la construction de la Maison de l'Enfance de l'Amphithéâtre) et de la diminution de comptes de redéploiement en investissement (-451 285.42 €) pour financer le reversement au CCAS du solde du Contrat Enfance Jeunesse 2014, versé en 2015 par la CAF (part petite enfance). Un compte de redéploiements en investissement est également mobilisé pour compléter les crédits des animations de fin d'année, imputables sur des crédits de fonctionnement (36 951.63 €).

Il résulte de ces différents mouvements entre sections *une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 681 708.32 €.*

Mouvements n'affectant pas l'équilibre budgétaire :

Au sein de la section de fonctionnement, aucun mouvement significatif n'est opéré.

Au sein de la section d'investissement, le principal mouvement fait suite à la décision du Conseil Municipal du 27 novembre 2015 d'augmenter la participation de la Ville au capital de

M3Congrès. 936 000 €, soit le quart de l'augmentation de capital décidée, sont transférés de la subvention d'équipement de M3Congrès vers le chapitre relatif aux augmentations de capital.

Concernant le budget annexe des eaux, le virement entre sections est diminué de 47 398.20 € pour augmenter la prévision de remboursement au budget principal des frais de personnels correspondants aux agents affectés au service des eaux. Un mouvement similaire est opéré au sein du budget annexe du camping, pour un montant de 72 496.84 €.

L'état n° 6 intègre enfin, s'agissant du budget annexe des zones, les écritures constatant la variation du stock (terrains). Ce dernier s'est accru de 232 740,79 € sur l'exercice 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Mouvements positifs réels | 2.606.825,30 | 2.390.586,44 |
| Mouvements positifs d'ordre | 715.650,48 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | -1.613.597,66 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | | -681.708,32 |
| Totaux | 1.708.878,12 | 1.708.878,12 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Mouvements positifs réels | 1.968.619,49 | 225.988,21 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 715.650,48 |
| Mouvements négatifs réels | -345.272,48 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | -681.708,32 | |
| Totaux | 941.638,69 | 941.638,69 |

| | | |
|------------------------|---------------------|---------------------|
| Totaux généraux | 2.650.516,81 | 2.650.516,81 |
|------------------------|---------------------|---------------------|

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Mouvements positifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | -47.398,20 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | | -47.398,20 |
| Totaux | -47.398,20 | -47.398,20 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Mouvements positifs réels | 47.398,20 | 0,00 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | -47.398,20 | |
| Totaux | 0,00 | 0,00 |
| Totaux généraux | -47.398,20 | -47.398,20 |

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Mouvements positifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | -72.496,84 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | | -72.496,84 |
| Totaux | -72.496,84 | -72.496,84 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Mouvements positifs réels | 72.496,84 | 0,00 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | -72.496,84 | |
| Totaux | 0,00 | 0,00 |
| Totaux généraux | -72.496,84 | -72.496,84 |

BUDGET ANNEXE DES ZONES

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Mouvements positifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements positifs d'ordre | 5.759.582,07 | 5.526.841,28 |
| Mouvements négatifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | | 232.740,79 |
| Totaux | 5.759.582,07 | 5.759.582,07 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|
| Mouvements positifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements positifs d'ordre | 5.526.841,28 | 5.759.582,07 |
| Mouvements négatifs réels | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | 232.740,79 | |
| Totaux | 5.759.582,07 | 5.759.582,07 |
| Totaux généraux | 11.519.164,14 | 11.519.164,14 |

Intervention de : M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 32 : M. Dominique GROS, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 13 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérandgère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à Mme Marylin MOLINET, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : Mme Isabelle KAUCIC, Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON, M. Richard LIOGER, Mme Selima SAADI.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été proposé de traiter les points DCM N° 15-12-17-2 et DCM N° 15-12-17-3 ensemble.

DCM N° 15-12-17-2 : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2016 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Depuis 2011, les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville sont gérés sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Cette méthode permet de mieux planifier leur mise en œuvre et d'en accroître la visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'état des AP/CP, annexé à la présente délibération, qui intègre la création de deux nouvelles autorisations de programme :

- L'AP 16041 « Travaux dans les crèches », d'un montant total de 500k€ ; cette nouvelle autorisation de programme a vocation à être pérenne, à l'instar de celles relatives aux travaux dans les écoles, et permettra de suivre le volume des travaux courants de rénovation dans les crèches, hors opérations spéciales, qui mobilisent 125k€ par an ;
- L'AP 16042 « Plan éco-mobilité », d'un montant total de 4.361M€ ventilé sur les exercices 2016 à 2019, qui globalise différentes lignes du budget du Pôle mobilité et espaces publics dans un souci de simplification et de lisibilité ; elle intègre les crédits dévolus au plan vélo.

Les autorisations de programme relatives à des opérations récurrentes sont reconduites jusqu'en 2019 et leurs montants sont révisés en fonction des capacités prévisionnelles budgétaires de la collectivité. Il s'agit des autorisations suivantes :

- Les AP 11003 « grosses rénovations des écoles et accessibilité PMR », dont les crédits de paiement sont augmentés à 950k€/an à compter de 2016, et 11004 « programme d'efficacité énergétique des écoles » qui est révisée à la hausse à 650k€ par an ;
- L'AP 12019 relative à la subvention d'équipement annuelle versée à Metz Métropole au titre des projets portés par la DCSI pour la Ville de Metz, dont les crédits de paiement annuels sont stabilisés à 1.1M€ ;
- L'AP 15036 qui porte le budget participatif et fusionne les deux AP existantes en 2015 ;
- L'AP 12022 « restauration des monuments historiques » voit son montant global porté à 10.317M€ ;
- L'AP 15039 « création de jardins familiaux » est recalibrée à la hausse, son montant global est fixé à 500k€, soit 75k€ par an ;
- L'AP 11012 « opérations structurantes de voirie » est prolongée jusqu'en 2019 et voit ses crédits de paiement fixés à 1.2M€ par an.

Certaines autorisations de programme sont modifiées pour tenir compte de l'avancement effectif des opérations. Sont notamment concernées les AP suivantes :

- L'AP 13031 relative au confortement et à la mise en valeur des cours d'eau voit l'échelonnement de ses crédits de paiement révisés en raison de modifications du calendrier opérationnel de la renaturation de la Seille ; son montant reste inchangé à 1.555M€ et son terme demeure fixé à 2017 ;

- L'AP 12020 « création et rénovation de restaurants scolaires » voit son montant global porté à 8 613 548 € et sa durée prolongée jusqu'à 2018 pour tenir compte des deux opérations nouvelles débutant en 2016, à savoir l'aménagement de restaurants scolaires dans les écoles de la Seille et Debussy ;
- L'AP 11011 « projet urbain Patrotte-Metz Nord » est prolongée jusque 2019 pour tenir compte de la reprogrammation de ce projet sur un nouvel échéancier ;
- L'AP 11009 « Agora » voit la ventilation de ses crédits de paiement modifiée pour tenir compte du calendrier opérationnel des travaux (3.8M€ en 2016 et 5.209M€ en 2017), le montant total de l'AP restant inchangé à 10 millions d'euros ;
- L'AP 15037 « modernisation de la propreté urbaine » est porté à 1.843M€ pour tenir compte du budget définitif de l'opération ; les crédits de paiement sont reventilés suite à un retard au démarrage de l'opération.

Certaines autorisations de programme n'apparaissent plus car les projets correspondants sont achevés ou reportés à moyen terme. Il s'agit des AP 11010 « Place Mazelle, boulevard Maginot et promenade basse de la Seille », 13029 « rénovation de l'Arsenal », 11006 « efficacité énergétique dans les gymnases », 13028 « rénovation des centres socio-culturels » et 12024 « construction de la mairie de Bellecroix ».

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

DCM N° 15-12-17-3 : Budget Primitif 2016. Motion Recettes - Motion Dépenses :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le budget principal de la Ville de Metz est présenté et voté par nature.

Des éléments de synthèse, les divers éléments soumis au vote, et notamment les annexes, constituent l'ensemble des documents budgétaires.

Cependant, le Programme d'Investissement 2016 est transmis pour simple information, et ne fait pas l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Le Budget Primitif proposé pour 2016 est globalement équilibré, conformément aux conditions présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu le Jeudi 26 Novembre 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

MOTION RECETTES

DECIDE :

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ARRETE** le montant du Budget Primitif 2016 en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| - <u>Budget Principal</u> | |
| . Mouvements réels | 29.144.130 |
| . Mouvements d'ordre | <u>11.566.091</u> |
| . Mouvements budgétaires | 40.710.221 |
| - <u>Budget Annexe des Eaux</u> | |
| . Mouvements réels | 0 |
| . Mouvements d'ordre | <u>877.994</u> |
| . Mouvements budgétaires | 877.994 |
| - <u>Budget Annexe du Camping</u> | |
| . Mouvements réels | 0 |
| . Mouvements d'ordre | <u>46.101</u> |
| . Mouvements budgétaires | 46.101 |
| - <u>Budget Annexe des Zones</u> | |
| . Mouvements réels | 0 |
| . Mouvements d'ordre | <u>207.000</u> |
| . Mouvements budgétaires | 207.000 |
| TOTAL | 41.841.316 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| - <u>Budget Principal</u> | |
| . Mouvements réels | 163.776.941 |
| . Mouvements d'ordre | <u>540.571</u> |
| . Mouvements budgétaires | 164.317.512 |
| - <u>Budget Annexe des Eaux</u> | |
| . Mouvements réels | 1.391.205 |
| . Mouvements d'ordre | <u>42 844</u> |
| . Mouvements budgétaires | 1.434.049 |
| - <u>Budget Annexe du Camping</u> | |
| . Mouvements réels | 324.850 |
| . Mouvements d'ordre | <u>0</u> |
| . Mouvements budgétaires | 324.850 |
| - <u>Budget Annexe des Zones</u> | |
| . Mouvements réels | 1.036.766 |
| . Mouvements d'ordre | <u>0</u> |
| . Mouvements budgétaires | 1.036.766 |
| TOTAL | 167.113.177 |
| TOTAL GENERAL | 208.954.493 |

- **DECIDE** pour 2016 de reconduire les taux des 3 impôts locaux, soit :
 - 18,09 % pour la Taxe d'Habitation,
 - 17,21 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
 - 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,
 représentant un produit global de 57.015.000 Euros.

MOTION DEPENSES

DECIDE :

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **ARRETE** le montant du Budget Primitif 2016 en dépenses comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| - <u>Budget Principal</u> | |
| . Mouvements réels | 40.169.650 |
| . Mouvements d'ordre | 540.571 |
| . Mouvements budgétaires | <u>40.710.221</u> |
| - <u>Budget Annexe des Eaux</u> | |
| . Mouvements réels | 835.150 |
| . Mouvements d'ordre | 42 844 |
| . Mouvements budgétaires | <u>877.994</u> |
| - <u>Budget Annexe du Camping</u> | |
| . Mouvements réels | 46.101 |
| . Mouvements d'ordre | <u>0</u> |
| . Mouvements budgétaires | 46.101 |
| - <u>Budget Annexe des Zones</u> | |
| . Mouvements réels | 207.000 |
| . Mouvements d'ordre | <u>0</u> |
| . Mouvements budgétaires | 207.000 |
| TOTAL | 41.841.316 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| - <u>Budget Principal</u> | |
| . Mouvements réels | 152.751.421 |
| . Mouvements d'ordre | 11.566.091 |
| . Mouvements budgétaires | <u>164.317.512</u> |
| - <u>Budget Annexe des Eaux</u> | |
| . Mouvements réels | 556.055 |
| . Mouvements d'ordre | <u>877.994</u> |
| . Mouvements budgétaires | 1.434.049 |

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| - <u>Budget Annexe du Camping</u> | |
| . Mouvements réels | 278.749 |
| . Mouvements d'ordre | 46.101 |
| . Mouvements budgétaires | <u>324.850</u> |
| | |
| - <u>Budget Annexe des Zones</u> | |
| . Mouvements réels | 829.766 |
| . Mouvements d'ordre | 207.000 |
| . Mouvements budgétaires | <u>1.036.766</u> |
| | |
| | TOTAL |
| | 167.113.177 |
| | |
| | TOTAL GENERAL |
| | 208.954.493 |

M. le Maire donne la parole aux différents intervenants.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. René DARBOIS, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Isabelle KAUCIC, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 15-12-17-2** et **DCM N° 15-12-17-3**.

DCM N° 15-12-17-2 :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 14 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 3 : M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-12-17-3 :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 14 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 3 : M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-12-17-4 : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 12 novembre 2015 pour procéder à l'évaluation de ces charges et à la révision des attributions de compensation des communes membres de Metz Métropole. Conformément à l'application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la commission est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

La commission s'est prononcée, notamment, sur les modifications des attributions de compensation au titre de la prise en charge intercommunale partielle du financement du service de l'Etat Civil, suite à l'implantation du CHR à Mercy et de l'hôpital Robert Schuman à Vantoux.

En effet, il avait été décidé dès 2011 par Metz Métropole d'instaurer un dispositif de prise en charge partielle par l'agglomération du coût du service de l'Etat Civil rendu par les communes sièges de l'hôpital de Mercy et de l'hôpital Robert Schuman. Le dispositif est le suivant :

- La commune siège de l'hôpital assume une participation minimale de 15 % du coût du service ;
- La Ville de Metz verse aux communes sièges d'un hôpital public (Ars-Laquenexy et Peltre) une contribution obligatoire imposée par l'article L 2321-5 du CGCT et calculée en fonction de la contribution des résidents messins au nombre d'actes émis par les services d'Etat Civil de ces communes ; cette disposition a été modifiée par la loi NOTRE ce qui nécessitera une révision du dispositif en 2016 ;
- Une part résiduelle est financée par les communes membres de Metz Métropole au prorata de leur population au moyen d'une modulation des attributions de compensation versées par l'agglomération ;

Ce dispositif avait conduit la CLECT à décider fin 2014 d'une diminution de l'attribution de compensation versée en 2015 à la Ville de 27 107 €, soit une attribution de compensation s'élevant à 28 802 847 €. Cette réduction tenait compte de l'extension du dispositif à la commune de Peltre, nouvellement membre de Metz Métropole, et de l'application progressive du dispositif à la commune de Vantoux, sur la base d'un coût estimatif.

Une clause de revoyure prévoyait un réexamen du montant du dispositif concernant la commune de Vantoux en 2015, au vu du compte administratif 2014, premier exercice de fonctionnement en année pleine de l'hôpital Robert Schuman.

La contribution de la Ville de Metz au dispositif de solidarité au titre de Vantoux s'élèvera ainsi en 2016 à 10 502 €. Elle avait été arrêtée en 2014 à 5 493 €, compte tenu du caractère progressif du dispositif.

Par suite, l'attribution de compensation versée par Metz Métropole à la Ville de Metz s'établira en 2016 à 28 797 838 €, en baisse de 5 009 € par rapport à 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver le rapport du Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 12 novembre 2015.

Intervention de : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Sans vote.

DCM N° 15-12-17-5 : Budget participatif :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une autorisation de programme afin de financer les opérations réalisées dans le cadre du budget participatif, dont l'objectif est d'associer les habitants à la gestion collective de leur cité en formulant des propositions et en priorisant celles qui pourront être mises en oeuvre.

Pour 2015, le processus d'élaboration a débuté le 9 mars 2015 pour s'achever le 12 novembre dernier par la réunion au cours de laquelle les habitants ont classé les propositions éligibles parmi les quelque 713 propositions déposées sur le site de la Ville.

Le budget participatif est un dispositif construit du début à la fin avec les habitants, qui se mobilisent toujours davantage, comme en témoignent les chiffres suivants :

| Budget Participatif 2014 | Budget Participatif 2015 |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 287 propositions | 713 propositions |
| 78 classées réalisables | 184 classées réalisables |
| 47 retenues | 57 retenues |

Le tableau, joint en annexe, reprend, pour information, l'ensemble des propositions priorisées dans le cadre du budget participatif, correspondant à un montant global prévisionnel estimé de 951.095 €.

En 2016, le processus d'élaboration du budget participatif débutera dès le mois de février afin de permettre une meilleure instruction des services et une meilleure qualité de réponse aux propositions des habitants.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la mise en œuvre du budget participatif 2015 sur la base de la liste prévisionnelle des opérations priorisées jointe en annexe.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter, en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
 - **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions.
- Les crédits sont disponibles aux budgets des exercices concernés.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Bérangère THOMAS, Mme Martine

NICOLAS, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. René DARBOIS, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Jérémy ALDRIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 1 : M. Yves WENDLING.

Abstentions : 3 : Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. Julien HUSSON, Mme Christine AGUASCA.

DCM N° 15-12-17-6 : Evolution du dispositif des Jardins Familiaux :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz propose la location de jardins familiaux aux messins qui ne disposent pas de jardin. Il est proposé aujourd'hui de faire évoluer ce dispositif municipal afin de répondre à l'évolution du contexte et de la problématique de ces jardins.

En effet, outre leur fonction d'appoint vivrier non négligeable pour les foyers bénéficiaires, les jardins familiaux contribuent à l'équilibre de la ville, comme lieux de détente et de loisirs en famille, de contact privilégié avec la nature et de rencontre entre les messins, comme espaces de solidarité et de résistance à la précarisation, évitant l'inactivité forcée, et comme îlots de respiration et de construction du paysage dans l'espace urbain.

Les parcelles de jardins familiaux de la Ville de Metz sont de grande taille (270 m² en moyenne contre 170 m² pour la moyenne nationale) et situées dans des sites souvent à l'écart de la ville (la distance moyenne domicile – jardin familial est de 1,3 km à vol d'oiseau).

L'attribution se fait jusqu'à présent par ordre d'ancienneté sur la liste d'attente ; l'ampleur des demandes encore non satisfaites (477 actuellement) et l'enjeu pour les ménages de disposer d'un espace à cultiver, ont conduit la Municipalité à accroître considérablement le nombre de jardins familiaux au cours de ces dernières années.

L'offre est ainsi passée de 372 parcelles en 2007 à 828, fin 2015, ce qui positionne bien la Ville par rapport à d'autres Villes de France, avec par exemple : 4 800 jardins à Strasbourg, 1 616 à Reims, 1 320 à Amiens, 1 300 à Tours, 1 077 à Nantes, 775 à Dijon, 450 à Caen, 400 à Orléans, 395 à Besançon, 299 à Limoges, 250 à Lille, 250 au Mans, 172 à Clermont-Ferrand ou 130 à Montreuil.

Après cette phase de fort développement et face au nouveau contexte financier, la Municipalité a souhaité évaluer son dispositif en faveur des jardins familiaux.

Ainsi, deux enquêtes, auprès des demandeurs et des locataires de jardins familiaux, montrent que :

- la demande de jardin est motivée autant par la production vivrière que par l'usage d'un espace de détente,
- plus de la moitié des demandeurs souhaitent une surface de jardin inférieure à 100 m²,
- près de 40 % des demandeurs et des locataires expriment des besoins de conseil sur le jardinage ainsi que des attentes en matière d'animation,
- 20 % des locataires souhaitent un jardin plus proche de leur domicile,
- deux tiers des locataires utilisent les modes de transport doux pour se rendre au jardin,
- 20 % des locataires sont insatisfaits du niveau d'équipement de leur jardin,
- plus de la moitié des locataires attendent une amélioration en termes d'accès à l'eau, de sécurité ou de gestion des déchets.

Six axes d'action ont ainsi pu être identifiés pour le développement des jardins familiaux, à court et moyen terme :

- un nouveau règlement a été élaboré, qui sera appliqué strictement dès 2016. Il clarifie les conditions d'attribution et de location, pour une meilleure équité entre locataires et demandeurs : critères d'attribution, conditions de reprise des jardins non entièrement cultivés, mise à disposition optionnelle d'un abri de jardin, formulaires de demandes pour l'auto construction d'abris et de pergolas,...
- une mise à niveau en deux ans de nouvelles modalités tarifaires permettra un autofinancement pour partie des améliorations apportées aux jardins familiaux. En effet, comparés aux autres communes de même importance, les tarifs actuels de la Ville de Metz sont largement trop faibles, entraînant un désintérêt ou un manque de respect des jardins de certains locataires. Cela permettra également de cibler des demandeurs qui ont un besoin réel de jardin.

Le coût moyen d'un jardin collectif de 2 ares avec un abri atteindra une centaine d'euros, tarif moyen des villes contactées. Le coût de location plancher d'un tel jardin sera de 80 €. Le dispositif sera complété par une modulation du loyer en fonction du quotient familial et par un dépôt de garantie afin d'assurer le paiement du loyer et des charges exceptionnelles engendrées par les pratiques anormales (dépôts

d'encombrants, clés non-rendues, etc). Des facilités de paiement (mensualisation, prélèvement automatique, régie de recette) seront étudiées.

Pour faire baisser le nombre élevé de défauts de paiement, entraînant un coût important de recouvrement, il est proposé de faire désormais payer les locataires d'avance plutôt qu'à terme échu.

- les pratiques de jardinage écologiques seront encouragées par des conseils, afin de répondre aux impératifs de santé publique et de préservation de l'environnement. Les moyens de communication seront multipliés dans les jardins. Des formations au jardinage écologique seront organisées.

Pour faciliter la vie collective des sites de jardins familiaux, la Ville de Metz désignera chaque année un référent de son choix parmi les locataires volontaires du site. Le référent sera un intermédiaire entre les jardiniers du site et la collectivité pour transmettre des informations de la Ville aux locataires, faire remonter à la Ville les problèmes rencontrés par les jardiniers, conseiller les locataires pour l'aménagement et l'entretien des jardins. Une convention sera établie entre la Ville et chaque référent selon le modèle joint en annexe du présent rapport.

Le développement du lien social passe par l'organisation d'animations, principalement associatives, pour donner une vraie dimension collective aux jardins familiaux : fête du jardin, troc de plantes, chantiers collectifs...

La création d'associations pour animer les jardins familiaux sera ainsi accompagnée.

- à moyen terme, la Ville assurera une remise à niveau qualitative des sites les plus anciens, pour améliorer leur intégration urbaine, les jardins familiaux devant désormais être considérés comme des équipements publics de proximité à part entière.
- elle augmentera le nombre de jardins d'une cinquantaine par an et diversifiera l'offre en termes de localisation, d'équipements proposés, et de tailles de parcelles.

Plus de 1 000 de jardins familiaux devraient ainsi être proposés aux messins en 2019.

- les coûts de fonctionnement et d'investissement pour les jardins familiaux seront réduits, grâce à la remise à niveau des sites et aux nouvelles modalités de gestion. Le coût de création de nouveaux jardins sera minimisé, notamment en aménageant des nouveaux sites où la création de parking n'est pas nécessaire, en réduisant la taille des parcelles, en aménageant les sites de façon progressive et en créant un nouveau type de jardins : les jardins groupés, constitués par des parcelles de 50 à 80 m², disposant d'un abri partagé.

Le nouveau règlement élaboré pour contribuer à la réalisation de ces objectifs dans les prochaines années est présenté en annexe du présent rapport.

La motion est en conséquence.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le règlement des jardins familiaux tel que figurant en annexe.
- **D'ADOPTER** le principe d'évolution tarifaire pour les jardins familiaux.
- **D'APPROUVER** le modèle de convention de désignation des référents des jardins familiaux tel que figurant en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de désignation des référents des jardins familiaux et tout document relatif à la mise en œuvre du dispositif des jardins familiaux.

Interventions de : Mme Marylin MOLINET, Mme Béragère THOMAS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Bérangère THOMAS.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 9 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thomas SCUDERI, Mme Hanifa GUERMITI, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON, Mme Selima SAADI.

DCM N° 15-12-17-7 : Projet social au bénéfice des agents municipaux et attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel Municipal (APM) :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

L'action sociale, culturelle et de loisirs en faveur des personnels constitue un élément important d'une politique dynamique des ressources humaines. Elle est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle, elle contribue à l'amélioration des conditions de vie au travail, participe à l'attractivité de la collectivité et peut constituer un complément de pouvoir d'achat pour les agents.

A la Ville de Metz, le dispositif d'action sociale repose principalement et depuis de nombreuses années sur le partenariat et les moyens alloués à l'Amicale du Personnel, association mutualisant l'action sociale et de loisirs en direction du personnel de la Ville de Metz, du CCAS, de Metz Métropole et de quelques autres structures.

Depuis 2014, dans le souci d'améliorer et de renouveler les actions relatives à la protection sociale des agents, l'action sociale s'organise en 2 volets :

- le versement d'une participation financière par l'employeur visant à réduire le coût des dépenses de protection sociale complémentaire tant en santé qu'en prévoyance,
- l'attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel Municipal (APM) qui se charge de mettre en place des prestations d'action sociale, de loisirs et d'entraide en direction des actifs et des retraités.

L'enveloppe dédiée représente ainsi près de 1,3 millions d'euros soit 1,45 % des dépenses de personnel.

Dans le contexte économique et social actuel, la qualité de vie au travail constitue un levier indispensable à la gestion des ressources humaines des collectivités locales, c'est pourquoi la municipalité souhaite renforcer et renouveler son offre d'action sociale en direction des agents.

Tout en reconnaissant le rôle des opérateurs actuels de l'action sociale municipale, le projet proposé prend en compte certains constats opérés sur le dispositif en place :

- une amicale du personnel dont les statuts posent le principe d'une adhésion afin de pouvoir bénéficier des prestations,
- des prestations sociales diversifiées mais qui n'ont pas toutes fait l'objet d'une adaptation aux évolutions des besoins des agents,
- une solidarité intergénérationnelle davantage axée sur les retraités que sur les actifs, notamment par le versement d'une prime de fidélité aux retraités et leurs ayants droits,
- une difficulté à rendre lisible, pour les agents, l'ensemble des prestations proposées par l'employeur.

Afin d'accompagner au mieux les salariés et les enjeux de ressources humaines de la collectivité, le **projet social** proposé repose ainsi sur les valeurs communes d'universalité, d'équité et de solidarité, et **visé 3 objectifs prioritaires** :

- Accompagner les agents et leurs familles en difficulté financière et sociale,
- Faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale à tous les moments de la vie : permettre l'accès de tous aux loisirs et aux vacances, faciliter la vie des parents, accompagner les agents dans leurs projets personnels, dans les moments difficiles, vers la fin de carrière,
- Favoriser la cohésion et la reconnaissance professionnelle.

Il intègre le principe d'un effort financier de la collectivité, supplémentaire à l'existant et pluriannuel, sous forme **d'une enveloppe garantie** de 400 000 € par an, ce qui portera à **1,6 %** la part de ce budget sur les dépenses de personnel.

En 2015, ce projet s'est traduit par le recrutement au Pôle Ressources Humaines d'une assistante sociale et la réservation de places en crèches pour le personnel municipal.

A partir de 2016, le plan d'action proposé comprend 3 axes de développement :

- Augmentation de la participation employeur à la protection de la santé et de la prévoyance.

La prise en compte de la santé et du bien-être des agents est un des axes de la politique de prévention de la collectivité ; en augmentant sa participation, la collectivité souhaite, d'une part, que les agents puissent conserver cette couverture malgré les évolutions des cotisations et, d'autre part, favoriser l'adhésion du plus grand nombre, en particulier les jeunes actifs.

S'agissant de l'adhésion à la **convention prévoyance** (1 584 adhérents), il est proposé d'augmenter la participation de l'employeur de 2 € soit **6 € brut mensuel** par agent au lieu de 4 € actuellement.

Concernant l'adhésion à la convention santé (1 235 adhérents), il est proposé d'augmenter la participation qui couvrira les évolutions de cotisations et, en partie, l'évolution du PMSS (plafond mensuel sécurité sociale), soit une fourchette d'augmentation de 3,5 à 6 € par agent et par mois.

Cette augmentation de la participation employeur représente pour la Ville de Metz, un budget prévisionnel supplémentaire de 114 040 €.

- Développement de la prestation « chèques vacances ».

Une enquête menée auprès du personnel municipal en mars 2015 a permis de constater l'intérêt des agents pour la prestation chèques vacances, qui favorise l'accès aux loisirs et contribue à améliorer le pouvoir d'achat des familles.

Partant de ce constat, il est proposé de modifier substantiellement cette offre, gérée actuellement par l'APM, de la manière suivante :

- le bénéfice des chèques vacances sera ouvert à tous les agents (amicaliste ou non amicaliste),
- l'employeur participera de manière dégressive pour toutes les catégories de personnel, sur la base du quotient familial,
- la participation employeur sera revalorisée avec la création de 5 tranches de QF et de 5 niveaux de participation.

Le coût supplémentaire de cette modification des critères d'attribution de la prestation chèques vacances est évalué à 179 460 € (estimation fondée sur un doublement du nombre de bénéficiaires).

Au-delà de ces deux prestations, en fonction de la réalité des dépenses et des attentes des agents, l'enveloppe supplémentaire garantie de 400 000 € permettra soit la mise en place d'autres mesures ou la bonification des prestations actuelles, sur la période 2016/2018.

- Renouvellement du partenariat avec l'APM.

La subvention versée par la Ville à ce partenaire doit servir à la réalisation du projet social de l'employeur selon les valeurs et les objectifs définis ci-dessus, en concertation avec les représentants du personnel.

La convention d'objectifs avec l'APM précise clairement les attendus et mentionnera notamment pour 2016, les engagements spécifiques suivants :

- maintenir le budget des prestations sociales aux actifs dans le cadre de la subvention allouée en 2016,

- abonder de manière significative le fonds de secours,
- rééquilibrer les prestations sociales au bénéfice des actifs, notamment par une révision de la prime de fidélité versée aux retraités et à leurs ayants droits,
- appliquer le quotient familial sur certaines prestations.

L'évaluation annuelle dont fait l'objet le partenariat avec l'APM, à laquelle il est proposé de verser une subvention de 878 150 € pour 2016, permettra la mise en œuvre progressive des orientations définies par la collectivité.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer la participation financière mensuelle de la Ville de Metz pour chaque agent adhérent à la convention « santé », selon la grille de participation suivante :
 - Agents actifs relevant du régime général de l'assurance maladie : 15,50 euros brut pour un agent assuré seul et 30 euros brut pour un agent assuré à titre familial.
 - Agents actifs relevant du régime local Alsace Moselle : 10,50 euros brut pour un agent assuré seul et 19,50 euros brut pour un agent assuré à titre familial.
- **DECIDE** de fixer la participation financière de la Ville de Metz à 6 euros brut pour chaque agent actif adhérent à la convention « prévoyance ».
- **DECIDE** de mettre en place la prestation chèques vacances pour un montant maximum de 400 € annuel par agent et de fixer la participation employeur en fonction du quotient familial comme suit :
 - QF de 0 à 756 : participation employeur de 60 %
 - QF de 758 à 1 140 : participation employeur de 50 %
 - QF de 1 141 à 1 525 : participation employeur de 40 %
 - QF de 1 526 à 2 000 : participation employeur de 30 %
 - QF au-delà de 2 001 : participation employeur de 20 %
- **DECIDE** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 878 150 € à l'Amicale du Personnel Municipal (APM).
- **PRECISE** que les crédits sont disponibles au budget des exercices concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette délibération, et notamment la convention d'objectifs et de moyens avec l'APM dont le projet est joint en annexe.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrice NZIHOU, Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie

COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Thomas SCUDERI, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER.

DCM N° 15-12-17-8 : Attractivité touristique : Signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Tourisme de Metz Cathédrale et versement de la subvention de fonctionnement 2016 :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Conformément aux objectifs du Schéma de Développement Touristique Local, le classement de Metz en "Station de Tourisme" intervenu par décret en date du 24 février 2015 a marqué une nouvelle étape officielle majeure dans la notoriété et le rayonnement de notre ville qui s'impose désormais comme une destination de choix dans le paysage touristique français et européen.

Cette distinction hisse Metz parmi les grandes destinations urbaines proposant un patrimoine d'exception, une animation quotidienne de l'offre culturelle et des services de qualité (transport, hébergement, médiation, information, accueil, commerces, santé, etc...). Elle contribue fortement à son attractivité.

La progression du tourisme à Metz en témoigne :

- Les nuitées marchandes ont augmenté de 9 % en 2015,
- Le poids du tourisme dans le secteur messin représente quelques 2 000 emplois.

L'Office du Tourisme stimule l'attractivité de Metz et son rayonnement en développant ses savoir-faire et sa créativité à travers la promotion continue de toutes ses dimensions et pratiques touristiques.

Il intensifie la visibilité de la destination Metz sur tous les canaux de communication massive, son site Web est décliné en 10 langues, très actif sur les réseaux sociaux. Il est aussi présent sur voyage-sncf.com à travers des city breaks et met en avant les grands événements (Fêtes de la Mirabelle, Marchés de Noël, expositions au CPM, etc...).

En 2015, il a déployé un nouveau dispositif d'accueil innovant en mobilité "hors les murs" à bord d'une SMART entièrement électrique.

Engagé au quotidien dans une culture de services et de satisfaction au client, il est détenteur de plusieurs certifications et labels (NF AFNOR, Qualité Tourisme, Tourisme & Handicap). Il assiste la Ville de Metz dans divers dossiers (Taxe Locale de Séjour, classements, labellisation Ville et Territoire Vélo Touristique, etc...) et accompagne les porteurs de projets touristiques.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, loi NOTRe, prévoit que la compétence du tourisme devient une compétence obligatoire des EPCI en lieu et place des communes membres au 1^{er} janvier 2017.

Sur la base de ces éléments et de l'évolution projetée, il apparaît essentiel de s'inscrire dans une dynamique volontariste, notamment en ce qui concerne les moyens mobilisés au titre de cette compétence. Dans ce contexte d'essor, le soutien à l'action de l'Office du Tourisme apparaît plus que légitime.

A ce titre, la subvention de fonctionnement 2016 correspondra à une contribution fixe de 600 000 € complétée par une somme équivalente au produit de la Taxe Locale de Séjour (TLS) perçue au titre de l'année 2015. Pour information, le produit de cette taxe s'est élevé à 486 817,27 € en 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement à l'Office du Tourisme de Metz Cathédrale de cette subvention de fonctionnement.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** à l'association Office du Tourisme de Metz Cathédrale une subvention correspondant à une contribution fixe de 600 000 € complétée par une somme équivalente au produit de la Taxe Locale de Séjour (TLS) qui sera perçue par la ville au titre de l'année 2015.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence la convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2016 jointe en annexe, ainsi que tout document se rapportant à la mise en oeuvre de la présente délibération y compris les avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérandère THOMAS, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. René DARBOIS, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel

PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Selima SAADI a donné procuration à Mme Hanifa GUERMITI, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 7 : M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thierry JEAN, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-12-17-9 : Versement des contributions financières de la Ville de Metz pour 2016 aux trois principales institutions culturelles messines :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est engagée dans le soutien des principales institutions culturelles de son territoire visant ainsi à afficher une forte ambition culturelle dans le domaine de la musique, du spectacle vivant et des arts visuels. L'objectif est de renforcer l'attractivité de la Ville avec des équipements à dimension internationale.

Le « Pacte Culture » signé entre l'Etat et la Ville de Metz en 2015 permet de pérenniser l'engagement de la Ville de Metz dans le financement de ces structures culturelles malgré un contexte budgétaire délicat.

EPCC Metz en Scènes :

Avec l'ouverture de la BAM en septembre 2014, l'estimation de la fréquentation attendue en 2015 des manifestations organisées à la BAM et aux Trinitaires par le Pôle Musiques actuelles de l'EPCC Metz en Scènes, action culturelle comprise, s'élève à 47 000 personnes (soit une augmentation de près de 28 % par rapport à la fréquentation 2014).

Les rendez-vous événementiels à succès (festival de musique franco-allemand « Je t'aime...Ich auch nicht », cycle des ciné-concerts, semaine Hip Hop « East Block Party »...), la programmation prestigieuse de l'Arsenal et la montée en puissance de la programmation musicale du Pôle des Musiques Actuelles, ont permis de proposer au public, au cours de l'année 2014, un peu plus de 300 manifestations artistiques et culturelles à l'Arsenal,

437 manifestations pour le Pôle des Musiques Actuelles et 84 manifestations privées. Ce sont au total 200 900 personnes qui ont été accueillies dans les différents espaces de l'Établissement.

Metz en Scènes mène également une action structurante au bénéfice du développement de la vie musicale et chorégraphique du territoire en soutenant le travail d'artistes associés et de festivals (Le Concert Lorrain, Musiques Volantes, Zikamine ...) et en accueillant des artistes en résidence notamment pour la nouvelle saison avec François-Frédéric Guy, l'Ensemble Variances, le Concert Spirituel, Pascal Contet et Aurélie Gandit. Il porte une importante action culturelle et de médiation touchant plus de 10 000 personnes.

Orchestre National de Lorraine :

Pour la saison 2015/2016, l'Orchestre National de Lorraine fête ses 40 ans d'excellence partagée.

Lors de la saison 2014/2015, il a proposé 74 concerts, pour une fréquentation globale estimée à 52 856 spectateurs, à Metz (notamment à l'Arsenal et à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole), en Région Lorraine (Mancieulles, Meisenthal, Epinal, Thaon-les-Vosges,...), en Allemagne et lors de festivals de renom (La Chaise Dieu, Fénétrange, les Flâneries Musicales de Reims...).

Parmi les temps forts de la saison passée, il est à noter le concert offert place de la République par l'Orchestre avec le collectif de vidéastes messin Paradigme, dans le cadre de « Ondes Messines », le festival de musiques et numérique de la Ville de Metz. Ce concert événement a attiré près de 10 000 spectateurs, souvent venus pour la première fois, parmi lesquels de nombreux jeunes.

L'Orchestre poursuivra en 2016 ces collaborations innovantes lui permettant d'être découvert par un public diversifié. C'est le sens de sa participation au festival des Notes et des Toiles de Pont A Mousson autour des musiques de films.

Dans le même esprit de croisement artistique et d'ouverture culturelle, il sera à nouveau accueilli par le Centre Pompidou-Metz et donnera pas moins de 3 concerts en regard des expositions. Par ailleurs, la saison 2016 sera riche en invitation de chefs et solistes de renom (Bertrand de Billy, Kanako Abe, Patricia Petibon...).

En matière d'action culturelle, l'Orchestre a conçu sur la dernière saison 225 opérations, avec 19 musiciens, en collaboration avec une centaine de structures partenaires, permettant de toucher 8 605 personnes. Il renouvellera en 2016 ses actions de sensibilisation en lien avec les milieux scolaire, universitaire, pénitentiaire et hospitalier, et notamment sa participation à la manifestation « Orchestres En Fête ! ». Il est à noter enfin son inscription au dispositif des résidences d'artistes dans une école du quartier de Borny.

Comme évoqué en Conseil Municipal de novembre dernier, l'année 2016 sera marquée par le projet de rapprochement artistique et structurel entre **Metz en Scènes** et de **l'Orchestre National de Lorraine** avec une mise en œuvre au cours de l'année 2016. L'objectif reste de renforcer l'action de ces deux établissements de prestige, de projeter leurs positionnements dans le cadre de la future grande région Grand Est et de construire des mutualisations autour des fonctions supports.

EPCC Centre Pompidou-Metz :

Avec une estimation de la fréquentation attendue à 330 000 visiteurs pour les 9 expositions proposées en 2015, le Centre Pompidou-Metz conserve son positionnement parmi les premiers sites muséaux français les plus fréquentés.

Pour l'année 2016, outre les expositions « Phares » et « Cosa Mentale » qui se poursuivront respectivement jusque février et mars, le Centre accueillera d'autres expositions telles que « Sublime » autour des manifestations du déchainement de la nature et « Musicircus » qui proposera une relecture de l'histoire de l'art moderne et contemporain à travers le prisme musical en mettant en valeur des œuvres de la collection du Centre Pompidou, Musée national d'art moderne de Paris. À partir de juin, mettant en avant les chefs-d'œuvre du musée de la Sarre, l'exposition « Entre deux horizons », Visages français et allemands de l'art moderne à travers la collection du Saarländermuseum inaugure une collaboration exceptionnelle en rapprochant deux institutions de part et d'autres de la frontière entre la France et l'Allemagne, témoignant des liens étroits qui unissent ces deux grandes nations et de la volonté du Centre Pompidou-Metz de s'ancrer encore davantage dans le territoire transfrontalier.

En lien avec les thématiques des expositions, le programme d'action culturelle proposant des séries de performances, spectacles, concerts, films et conférences est renouvelé de même qu'une nouvelle offre d'ateliers de pratique artistique à destination des publics jeunes.

Dans ces contextes, il est proposé au Conseil Municipal de procéder, pour l'exercice 2016, au versement des contributions financières suivantes :

- 1 938 650 € à l'Orchestre National de Lorraine au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités 2016 (montant identique à la contribution 2015). Les documents budgétaires prévisionnels pour l'exercice 2016 par l'Orchestre s'équilibrent à hauteur de 6 094 818 € en dépenses et en recettes. La Région Lorraine a voté une subvention pour 2016 reconduite à hauteur de 1 775 000 € et l'Etat est sollicité pour une reconduction de sa subvention à hauteur de 1 510 000 €.
- 4 866 236 € à l'Etablissement Metz en Scènes au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités 2016 (soit une baisse de 2,7 % par rapport à la contribution 2015). Les documents budgétaires prévisionnels pour l'exercice 2016 produits par l'EPCC s'équilibrent à hauteur de 7 066 319 € en dépenses et en recettes, la Région Lorraine étant sollicitée à hauteur de 182 000 € et l'Etat de 174 900 €. Il est à noter une augmentation du budget de production et de programmation cumulé à hauteur de 2 045 510 € soit + 6 %.

Il est proposé de compléter cette contribution par une subvention d'un montant de 160 000 € pour les équipements et l'entretien courant des bâtiments.

- 550 000 € au Centre Pompidou-Metz au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités 2016 (montant identique à la contribution 2015), afin de contribuer au bon fonctionnement de l'établissement et au développement de sa programmation 2016. Les documents budgétaires prévisionnels pour l'exercice 2016 produits par le Centre Pompidou-Metz s'équilibrent à hauteur de 13 224 000 € en dépenses et en recettes, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole étant sollicitée à hauteur de 5 150 000 € et la Région Lorraine, de 3 000 000 €. Le Centre Pompidou-Metz entend réaliser 2 270 000 € de recettes propres dont 750 000 € de mécénat. Dans le cadre du Pacte Lorraine 2014-2016, la Région Lorraine a accordé une subvention de 500 000 € pour la réalisation de trois expositions en 2016. Le

Conseil Départemental de la Moselle a été sollicité pour une subvention à hauteur de 400 000 € en soutien de deux expositions en 2016.

Afin de décliner les différents projets d'établissement de ces institutions culturelles, une convention annuelle pour l'année 2016 avec Metz en Scènes et un avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017 avec l'Orchestre National de Lorraine sont proposés.

Enfin, l'EPCC Metz en Scènes et la Ville de Metz ont signé le 30 janvier 2009 une convention d'hébergement sur les ordinateurs de gestion de la ville de Metz et de mise à disposition de prestations informatiques. Afin de prendre en compte l'évolution du périmètre d'activité de Metz en Scènes et des technologies mises en œuvre dans le cadre de la convention, il est proposé un avenant portant sur la facturation des prestations de la Direction Commune des Systèmes d'Information, créée le 1^{er} janvier 2012, liée aux trois établissements de Metz en Scènes : l'Arsenal, les Trinitaires et la BAM.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** aux grandes institutions culturelles du territoire de Metz, au titre de l'exercice 2016, pour un montant total de 7 354 886 €, les contributions financières suivantes pour leur fonctionnement et leurs activités :
 - 4 866 236 € à l'Etablissement public Metz en Scènes selon le calendrier prévu dans la convention précitée,
 - 1 938 650 € à l'Orchestre National de Lorraine selon le calendrier prévu dans l'avenant à la convention précitée,
 - 550 000 € au Centre Pompidou-Metz en deux versements, l'un en mars 2016 et l'autre après réception du bilan comptable ainsi que du rapport d'activités 2015 par la Ville de Metz.
- **DE VERSER** à l'EPCC Metz en Scènes une subvention d'investissement pour 2016 d'un montant de 160 000 € pour les équipements et l'entretien courant des bâtiments.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens, ainsi que leurs avenants, à intervenir avec ces structures, l'avenant à la convention d'hébergement informatique avec l'EPCC Metz en Scène, ainsi que tout autre document et pièce connexe à ces affaires.
Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Béragère THOMAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël

PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 7 : Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 15-12-17-10 : Associations socio-éducatives conventionnées : acompte sur les subventions de fonctionnement 2016 :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz apporte un soutien marqué au monde associatif et fait de ce soutien un axe fort de sa politique. Elle reconnaît ainsi le rôle que jouent les associations dans la ville, la vitalité de leurs projets et la dynamique locale qu'elles portent. Dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse, ce soutien s'est concrétisé autour de la signature de conventions de partenariat visant à soutenir le fonctionnement, les emplois et les projets des associations de quartier, et tout spécialement de celles qui animent au quotidien nos équipements communaux.

Malgré les contraintes budgétaires actuelles, l'enveloppe globale 2016 allouée aux subventions des associations socioéducatives est restée constante par rapport à 2015, ce qui confirme la priorité que la Ville entend donner à la vie associative dans le domaine de l'éducation populaire. Ainsi, elle affirme sa volonté de maintenir un service de qualité à la population dans tous les quartiers et permet aux associations de poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Plusieurs changements sont à noter dans le renouvellement de ces conventions, objet du présent rapport, dont en premier lieu le développement de l'activité du Centre socioculturel de Metz Centre – Arc en Ciel, le travail important effectué pour associer les habitants à la vie du centre ainsi que le nouveau projet social de qualité, qui amènent à proposer la transformation de sa convention annuelle pour un projet d'animation en une convention triennale pour un projet éducatif.

Par ailleurs, 2016 sera une année charnière pour le quartier Metz-Nord Patrotte puisque la première pierre du nouvel équipement socioculturel AGORA, qui regroupera une activité médiathèque et des activités socioéducatives, sera posée. La Ville de Metz a entamé des travaux de préfiguration pour le fonctionnement et le contenu de ce futur équipement. Les associations AMIS et CACS LACOUR, gestionnaires des centres actuels les plus proches géographiquement de la future AGORA, se sont d'ores et déjà fortement impliquées dans ces travaux. En tant que structures du quartier en lien direct avec ses habitants, elles bénéficient d'une expérience de terrain précieuse pour permettre de faire de l'Agora un lieu ouvert à tous, participatif et porteur des valeurs de l'éducation populaire. Afin de prendre en compte l'ouverture de l'AGORA courant 2017, qui impliquera de fixer de nouveaux objectifs, les conventions triennales actuelles de l'AMIS et du CACS LACOUR ne sont pas renouvelées pour 3 ans mais sont prolongées d'un an.

Pour permettre aux 30 associations socio-éducatives conventionnées de démarrer l'année 2016 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'exercice 2016. Le montant définitif de la participation municipale au titre de l'exercice 2016 sera évalué après réception des bilans de l'exercice 2015 incluant les justificatifs des frais d'exploitation des bâtiments municipaux, puis proposé au vote d'un prochain Conseil Municipal.

Le montant des acomptes proposés pour les 30 associations socio-éducatives conventionnées s'élève à **973 115 €**

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **973 115 €** représentant un acompte sur les subventions 2016 :

Au titre de la mise en place d'un projet éducatif

| | |
|--|----------|
| Association Messine Interfédérale et Solidaire | 77 135 € |
| Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes | 68 840 € |
| Maison de la Culture et des Loisirs | 77 525 € |
| Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny | 63 550 € |
| Maison des Associations du Sablon – Centre Social | 52 695 € |
| Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.) | 49 865 € |
| Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud | 52 445 € |
| Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour | 56 110 € |
| Espace de la Grange – Centre social | 47 330 € |
| Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche) | 44 750 € |
| Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre | 40 940 € |
| Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie | 15 625 € |

Au titre de la mise en place d'un projet d'animation

| | |
|---|----------|
| Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny | 39 760 € |
| Centre Culturel de Metz Queuleu | 25 675 € |
| Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières | 31 370 € |
| Centre de Renseignement et d'Information | |
| Bureau Information Jeunesse | 21 240 € |
| CPN Les Coquelicots | 25 500 € |

| | |
|--|----------|
| Eclaireuses et Eclaireurs de France | 17 650 € |
| Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts | 12 185 € |
| Familles de France – Fédération de Moselle | 7 955 € |
| Association Pushing | 8 250 € |
| Association Pas Assez | 5 825 € |
| Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire | 4 850 € |

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier

| | |
|--|----------|
| Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse | 21 500 € |
| Inter-association de Gestion du Centre Familial Social et Culturel de Metz Magny | 29 590 € |
| Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion | 17 610 € |
| Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières | 18 325 € |
| Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade | 19 510 € |
| Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle | 10 780 € |
| Cogestion Jeunesse Famille | 8 730 € |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, les conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées. La dépense totale s'élève à **973 115 €** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme

Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Yves WENDLING.

DCM N° 15-12-17-11 : Associations étudiantes : acomptes sur les subventions de fonctionnement 2016 pour les associations conventionnées et financement de projets :

Mme SEGHIR, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les associations conventionnées et les manifestations ci-dessous mentionnées.

1. Acomptes sur les subventions de fonctionnement 2016 pour les associations étudiantes conventionnées

Afin de permettre aux trois associations étudiantes conventionnées de démarrer l'année 2016 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'exercice 2016. Le montant définitif de la participation municipale au titre du conventionnement pour l'année 2016 sera évalué après réception des bilans de l'exercice 2015 incluant l'étude des projets 2016, puis examiné lors d'un prochain Conseil Municipal. Les associations soutenues sont l'Association pour la Fondation Etudiante de la Ville (AFEV), Diffu'Son ainsi que l'Association Inter Culture Promotion (AICP).

2. Subvention pour le TIFOSS : Tournoi Inter-école de Football en Salle de CentraleSupélec Metz

L'association sportive de l'Ecole Supélec-Metz (ASSM) a organisé pour sa 30^{ème} édition le TIFOSS, Tournoi Inter-Ecole de Football en Salle, regroupant pas moins de 300 étudiants, 5 nationalités et des sponsors de nombreux horizons. Depuis 2012, une toute nouvelle dimension a été ajoutée à cet événement, avec le soutien de la Ville de Metz. En effet, afin de pouvoir inscrire un plus grand nombre d'équipes et faire du TIFOSS le grand événement sportif étudiant de Lorraine, les 29 et 30 novembre, sur le campus de CentraleSupélec Metz, deux compétitions sont au programme, un tournoi masculin et un tournoi féminin. Il est proposé d'accorder une subvention de 500 € sur un budget prévisionnel global de 4 500 €.

3. Subvention pour les Journées Franco-Allemandes

Les étudiants du Master en Relations Internationales et Management Franco-Allemand de l'Université de Lorraine organisent, avec le soutien de la Ville de Metz depuis 2010, la 10^{ème} édition des Journées Franco-Allemandes : événements culturels et festifs symbolisant l'amitié existant entre les deux pays, et ce particulièrement dans la Grande Région.

Ce programme de festivités culturelles et gastronomiques, se déroulera lors de différents week-ends de janvier 2016 et s'articulera notamment autour du Festival de courts-métrages

«les Petits Claps» le 23 janvier au Théâtre du Saulcy, d'un salon des produits du terroir le 24 janvier au centre socioculturel de Metz-Magny, d'une soirée concert Metz en Musik vendredi 29 janvier au Théâtre du Saulcy et d'un Forum des Artistes Amateurs de la Région (FAAR) les 30 et 31 janvier au salon d'honneur de la gare SNCF de Metz.

Il est proposé d'accorder une subvention de **500 €** sur un budget global de 8 330 € financé également par la Région Lorraine (280 €), Metz Métropole (400 €) et l'Université Franco-Allemande (3 400 €). Sont également sollicités d'autres partenaires privés à hauteur de 750 €, le reste des dépenses étant couvert par les ventes.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations mentionnées ci-dessous pour un montant total de **18 740 €**
 - 1) Au titre du conventionnement :
 - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).....14 830 €
 - Association Diffu'Son..... 1 455 €
 - Association Inter Culture Promotion (AICP)..... 1 455 €
 - 2) Au titre de leurs projets :
 - Association Management Franco-Allemand (AMFA) 500 €
 - Association Sportive de CentraleSupelec500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et les conventions portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Interventions de : Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à

Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Thierry JEAN, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 15-12-17-12 : Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2015/2016 :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Les orientations de la politique sportive municipale se proposent de garantir l'apprentissage des disciplines de base pour permettre un développement du sport parmi l'ensemble de la population. Ainsi la ville favorise et accompagne tous les projets portant par exemple sur le savoir nager, le sport santé et la pratique de nouvelles disciplines.

Le sport permettant également de développer le lien social et la cohésion, la ville tient à accompagner les clubs et met tout en œuvre pour renforcer la présence des associations dans les quartiers sensibles notamment pour assurer un développement de l'ensemble des disciplines.

Par ailleurs, depuis plusieurs années la ville de Metz impulse une dynamique qui, relayée par les dirigeants et les encadrants des clubs sportifs, se traduit chaque saison par la réalisation de performances sportives significatives. Au cours de la dernière saison sportive, les clubs sportifs messins se sont illustrés par des résultats de très bon niveau dans différentes disciplines en remportant des titres de champion de France comme la Ronde Pétanque, Metz Tennis de Table ou en obtenant la montée comme le club d'Athlétisme Metz Métropole, Metz Triathlon. Ces très bons résultats démontrent le travail accompli au sein des clubs pour atteindre l'excellence et attirer toujours plus de pratiquants et s'inscrivent dans la dynamique sportive initiée depuis plusieurs années par la Ville.

Dans le contexte financier et économique actuel, la ville incite les associations sportives à mettre en œuvre des partenariats et à présenter des projets développant les échanges et la mutualisation des moyens.

La capacité d'intervention, via les subventions de fonctionnement, est globalement proche du niveau de l'année précédente. Les associations sportives, que ce soit dans le domaine du sport amateur ou celui du sport de haut-niveau, verront ainsi la contribution de la ville préservée pour l'essentiel, permettant la poursuite, voire le développement, de leurs activités au bénéfice des messins.

Le sport participe enfin efficacement à l'animation du territoire par l'organisation de manifestations de proximité ou à rayonnement national que la ville accompagne tant sur le plan financier que logistique.

Le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions allouées aux associations sportives pour la saison 2015/2016.

Le contexte économique et la baisse des ressources des collectivités locales imposent une réduction des budgets. N'échappant pas à ces restrictions, l'enveloppe globale consacrée aux sports enregistre une réduction de 1,50 % pour l'année 2016. Cette contrainte financière conduit la Ville de Metz à innover dans de nouvelles formes de partenariats et de contrats avec les associations basés sur une mutualisation des moyens (utilisation des équipements, éducateurs ...) et des projets.

Pour répondre à la demande des clubs, la Ville a décidé dès 2012, de verser des avances sur les subventions de la saison à venir pour permettre aux clubs de faire face aux premières dépenses de la saison sportive et d'améliorer ainsi leur trésorerie. Les aides au démarrage ainsi versées en septembre 2015 seront déduites du montant des subventions attribuées par le présent rapport.

Après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins et après avis de la Commission des sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations sportives, pour un montant de 1 462 260 € sur une enveloppe globale de 1 589 935 €, les subventions dont le détail figure dans la motion. Un montant de 1 014 330 € sera consacré au sport de haut niveau et une somme de 387 970 € au sport amateur alors que l'événementiel sera financé à hauteur de 57 150 € et que la participation pour l'achat de matériel sportif sera de 2 810 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant de 1 462 260 € :

Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement

| | |
|--|-----------|
| AS Pouilly Metz Volley Ball | 47 000 € |
| (Dont 12 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| ASPTT Tennis | 40 000 € |
| (Dont 7 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Athlétisme Metz Métropole | 84 680 € |
| (Dont 15 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Athlétisme Metz Métropole (Soutien Bob TAHRI) | 20 000 € |
| (Au titre des frais de participation de l'athlète aux compétitions nationales et internationales dont 3 000 € conditionnés en cas de présence parmi les 5 premiers aux Jeux Olympiques 2016) | |
| Club d'Echecs Metz Fischer | 23 060 € |
| (Dont 4 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Metz Basket Club | 66 800 € |
| (Dont 12 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Metz Handball | 416 810 € |
| (Dont 77 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Metz Tennis de Table | 103 500 € |
| (Dont 19 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Renaissance Sportive de Magny | 37 640 € |
| (Dont 7 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Rugby Club de Metz | 67 750 € |
| (Dont 12 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Société des Régates Messines | 37 250 € |
| (Dont 6 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Union Sainte Marie Metz Basket | 69 840 € |
| (Dont 12 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |

Sport amateur – subvention de fonctionnement

Arts martiaux

| | |
|--------------------------|---------|
| Aiki Club de Metz | 940 € |
| Boxing Club de Metz | 1 550 € |
| Boxing Club Messin | 1 460 € |
| Budokai Metz Haku Un Kan | 560 € |
| Karaté Club de Metz | 4 140 € |
| Metz Judo – Jujitsu | 4 700 € |
| Metz Lorraine Japon | 580 € |
| Waka Matsu Dojo | 390 € |

Badminton

| | |
|----------------------------------|---------|
| Association Badminton Marly Metz | 1 040 € |
|----------------------------------|---------|

Baseball

| | |
|----------------------------------|---------|
| Baseball & Softball Club de Metz | 1 700 € |
|----------------------------------|---------|

Billard

| | |
|-----------------------------|-------|
| Amicale du Billard de Magny | 200 € |
| Billard Club de Metz | 490 € |

Clubs omnisports

| | |
|--|----------|
| Association Sportive des Cheminots de Metz | 8 940 € |
| ASPTT Omnisports (Participation aux frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers dont 10 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | 56 450 € |
| ASPTT Omnisports (Section Judo : 1 980 € - Section Echecs : 750 € Section Gymnastique Volontaire : 380 € - Section Basket: 4 700 €) | 7 810 € |
| Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny (8 470 € pour le fonctionnement de l'Ecole des Spots et 28 700 € de participation pour le poste d'éducateur soit un total de 37 170 dont 6 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016). | 37 170 € |
| Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré-USEP Moselle | 3 300 € |

Cyclisme

| | |
|--------------------|-------|
| Cyclo Club de Metz | 480 € |
|--------------------|-------|

Disciplines à destination des personnes handicapées

| | |
|---|---------|
| Handicap Evasion Lorraine | 940 € |
| Handisport Metz | 1 420 € |
| Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz | 480 € |

Echecs

| | |
|------------------------------------|---------|
| Club d'Echecs Alekhine | 4 000 € |
| Ecole Française des Echecs de Metz | 4 100 € |

Escrime

| | |
|---------------------------|---------|
| Société d'Escrime de Metz | 8 500 € |
|---------------------------|---------|

Football

| | |
|--|----------|
| Amicale du Personnel Municipal – Section Foot (Dont 6 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | 36 700 € |
| Entente Sportive Messine (Dont 3 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | 16 940 € |
| Football Club de Metz Devant les Ponts (Dont 3 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | 18 820 € |
| Union Lorraine de Plantières (Dont 2 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | 12 230 € |

Football américain

| | |
|------------------------|-------|
| Les Artilleurs de Metz | 490 € |
|------------------------|-------|

| | |
|---|----------|
| Golf | |
| Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle | 1 500 € |
| Gymnastique | |
| Gym Volontaire de Metz | 560 € |
| Handball | |
| Metz Magny Handball | 4 000 € |
| Kayak | |
| Kayak Club de Metz | 21 640 € |
| (Dont 4 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Natation | |
| Société de Natation de Metz | 46 470 € |
| (Dont 3 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Parachutisme | |
| Para-Club Sportif de Metz | 380 € |
| Patinage | |
| Sport de Glace | 42 800 € |
| (Dont 3 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2015/2016) | |
| Pétanque | |
| Amicale de Pétanque de Magny | 420 € |
| La Boule Messine | 2 500 € |
| La Ronde Pétanque | 13 650 € |
| Plongée | |
| Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz | 430 € |
| Nautilus Club de Metz | 480 € |
| Plongée Nature VTT | 280 € |
| Spéléo Club de Metz | 380 € |
| Randonnée | |
| Club Touristique de Lorraine | 560 € |
| Nancy Metz à la Marche | 760 € |
| Tennis | |
| Sport Metz Ecole Club de Tennis | 4 850 € |
| Natation Messine Tennis | 2 910 € |
| Tir | |
| Société de Tir de Metz | 1 980 € |
| Voile | |
| Cercle de Yachting à Voile de Moselle | 4 900 € |
| Financement de l'évènementiel sportif | |
| Association Sportive des Cheminots de Metz | 500 € |
| (Tournoi TEM 12) | |
| Association FC Metz | 30 000 € |
| (Tournoi International de Football de la Ville de Metz « Graoully-Cup ») | |
| Club d'Echecs Alekhine | 8 000 € |
| (Tournoi International) | |
| Sport de Glace | 500 € |
| (Gala de fin de saison) | |
| Football Club de Metz Devant les Ponts | 500 € |
| (Tournoi foot en salle) | |
| Metz Badminton | 300 € |
| (Tournoi Didier USQUELIS) | |
| METZ Lorraine Japon | 300 € |

| | |
|---|---------|
| (Stage Nationale de Iaido) | |
| Ecole Française d'Echecs 300 € | |
| (OPEN Rapide – 200 €) | |
| (Tournoi de clôture de saison – 100 €) | |
| Association Sportive Pouilly-Metz Volley-ball | 2 000 € |
| (Tournoi Vert Metz Moselle – 1 000 €) | |
| (Tournoi de Rentrée N2 – 1 000 €) | |
| Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle | 1 050 € |
| (Coupe de la Ville de Metz – 400 €) | |
| (Coupe Caritative – 500 €) | |
| (Tournoi Double Dames de Metz – 150 €) | |
| Baseball & Softball Club de Metz | 450 € |
| (Tournoi International de Softball) | |
| ASPTT Metz Métropole | 750 € |
| (21 ^{ème} édition de la Randonnée des Lavoires) | |
| ASPTT Omnisports | 1 000 € |
| (Cuculottine 2016) | |
| Rugby Club de Metz | 1 500 € |
| (13 ^{ème} Challenge Julien LAJOYE) | |
| Kayak Club de Metz | 2 000 € |
| (Compétition Nationale 2 de Slalom – 1 000 €) | |
| (Compétition Nationale 3 de Slalom – 1 000 €) | |
| Cercle de Yachting à Voile de Moselle | 500 € |
| (53 ^{ème} édition des 6 heures de Voile de la Ville de Metz) | |
| Fight Club de Metz Borny | 7 500 € |
| (5 ^{ème} Gala de Boxe Thaï) | |
| Subvention d'équipement sportif | |
| Cercle de Yachting à Voile de Moselle | 2 400 € |
| (Participation à l'acquisition de bateaux croiseurs écoles - 20% du coût total) | |
| Metz Basket Club | 410 € |
| (Participation à l'achat de matériel informatique – 20% du coût total) | |

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Interventions de : Mme Caroline AUDOUY, M. Belkhir BELHADDAD, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Caroline AUDOUY.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia

ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 13 : M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Yves WENDLING.

DCM N° 15-12-17-13 : Convention de partenariat avec la Société Mobiwoom :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose :

Au printemps 2015, la Ville de Metz a lancé l'appel à projet "commerce & numérique" afin de mettre en œuvre un **système dématérialisé susceptible de participer à la dynamisation du commerce de proximité en centre-ville, visant en particulier la fidélisation des clients et son articulation avec le stationnement.**

A l'issue des échanges réalisés, la réponse de la société MOBIWOOM a été sélectionnée.

Le dispositif retenu doit permettre au plus grand nombre de commerçants messins de proposer à leurs clients un système de fidélisation dématérialisée permettant aux usagers de collecter des ristournes qui seront utilisées pour payer tout ou partie de leurs futurs achats, mais également de leur stationnement payant à Metz.

Ces fonctionnalités ne sont pas exhaustives mais constituent le socle du dispositif, déployé en avant-première nationale à Metz, et appelé à être dupliqué sur d'autres territoires. La Ville de Metz propose d'établir un partenariat avec la société Mobiwoom pour soutenir cette initiative messine qui intéresse aujourd'hui de nombreux acteurs.

L'ensemble des dispositions relatives à cette opération, les engagements des deux partenaires -notamment la prise en charge intégrale des investissements nécessaires et la responsabilité juridique du dispositif par Mobiwoom- ou encore les aspects communication, sont repris dans le projet de convention de partenariat joint en annexe, qui sera signé par Mobiwoom et la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention jointe en annexe.

- **SOUTIENT** le déploiement du dispositif sur le territoire pendant une durée de deux ans, par des opérations de communication et la mobilisation des acteurs concernés, notamment via la désignation d'un chef de projet référent sur le projet, selon un cadre et des modalités précisés par convention entre les deux parties.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, notamment la convention de partenariat la Ville de Metz et Mobiwoom, et ses avenants éventuels.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Bernard HEULLUY, Mme Patricia SALLUSTI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 11 : M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Patrick THIL, Mme Selima SAADI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Yves WENDLING.

DCM N° 15-12-17-14 : Désaffectation, déclassement et cession d'un volume en surplomb du domaine public situé à l'angle rue Charles Pêtre et rue du XXème Corps Américain :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La société JAUMONT CONSTRUCTION a obtenu le permis de construire un ensemble immobilier de 20 logements à l'angle des rues Charles Pêtre et du XXème Corps Américain.

Une partie de cet ensemble se situant en surplomb du domaine public communal, la vente des logements est de ce fait subordonnée à la cession de la partie concernée par ces volumes.

Il est donc proposé de désaffecter les volumes en surplomb du domaine public sur une hauteur de 5 étages côté rue Charles Pêtre et de 4 étages côté rue du XXème Corps Américain correspondant à neuf lots représentant une surface plancher d'environ 64 m².

Le domaine public communal étant inaliénable, il est nécessaire de procéder au déclassement de ces biens préalablement à leur cession.

Il est donc proposé de déclasser et de céder à la société JAUMONT CONSTRUCTION les volumes précités correspondant à neuf lots représentant une surface plancher d'environ 64 m² au prix de 450 € HT le m², soit une somme approximative de 28 800 € HT.

Par ailleurs, la construction de l'immeuble requiert l'empiètement des fondations sous le trottoir ; une servitude de tréfonds sera donc constituée sur les volumes restant propriété de la Ville de Metz sur la base de la redevance qui sera établie par le service France Domaine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- de désaffecter le volume en surplomb du domaine public sur une hauteur de 5 étages côté rue Charles Pêtre et de 4 étages côté rue du XXème Corps Américain correspondant à neuf lots représentant une surface plancher d'environ 64 m².

DECIDE :

- de déclasser et de céder à la société JAUMONT CONSTRUCTION – 21, rue Roederer à Metz ou, avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, les droits à construire correspondant à neuf lots représentant une surface plancher d'environ 64 m² à l'angle des rues Charles Pêtre et du XXème Corps Américain.
- de réaliser cette opération moyennant le prix de 450 € HT le m², soit un montant approximatif de 28 800 € HT, le prix réel, déterminé après arpentage, étant payable au comptant à la signature de l'acte authentique.
- de constituer une servitude de tréfonds sur les volumes restant propriété de la Ville de Metz sur la base de la redevance qui sera établie par le service France Domaine.
- de laisser à la charge de l'acquéreur les frais d'acte et de constitution de servitude, droits et honoraires de notaire.
- d'encaisser la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : Mme Françoise GROLET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, M. Daniel

PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 13 : M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Selima SAADI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Yves WENDLING.

DCM N° 15-12-17-15 : Tarifs 2016 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

La Ville réalise et adopte chaque année un recueil des tarifs, qui sert de référence aux prestations facturées par ses services.

De manière générale, la majorité des tarifs existants font l'objet d'une hausse forfaitaire de 1 % pour tenir compte de l'augmentation des charges des services publics municipaux.

Par ailleurs, le catalogue 2016 est augmenté de 221 nouveaux tarifs, correspondant à des prestations nouvelles et à une définition plus fine de prestations existantes.

A titre d'exemples :

- en matière de propreté urbaine, deux nouveaux tarifs sont introduits, permettant de facturer l'enlèvement d'office des dépôts sauvages (350 € par enlèvement) et l'enlèvement d'office des déchets non-conformes au règlement de collecte de Metz Métropole (75 € par enlèvement), afin de responsabiliser les usagers. Ces nouveaux tarifs génèreront une recette estimée à 94k€.
- de même, le catalogue 2016 intègre désormais les tarifs du périscolaire du soir, prestation facturée directement par la Ville depuis la rentrée 2015. Ces nouveaux tarifs, ainsi que l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire, conduiront à une augmentation des recettes tarifaires évaluée à 490 k€.
- les tarifs des jardins familiaux sont précisés en fonction de la nature du jardin loué (groupé, individuel, collectif), de sa situation (en zone inondable ou non inondable) et de son aménagement (mise à disposition d'un abri).
- quatre nouveaux tarifs sont créés au sein des piscines municipales pour intégrer le développement des prestations d'aquabiking et d'aquatrainning.

- les tarifs de mise à disposition de matériel technique par le service manifestations sont étoffés pour tenir compte de la diversité des prestations réalisées.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les tarifs municipaux répertoriés dans le catalogue ci-annexé avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Interventions de : Mme Christine SINGER, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 33 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 11 : Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 11 : Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 15-12-17-16 : Vente de véhicules et matériels désaffectés :

Mme RIBLET, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz souhaite à nouveau procéder à la vente de véhicules et engins divers réformés, par le biais d'une procédure de vente aux enchères en ligne.

Les ventes se feront par courtage aux enchères c'est-à-dire réalisées directement entre le vendeur et l'acheteur.

Les enchères sont ouvertes à tous : particuliers, personnel municipal, professionnels, organismes publics... et seront réparties sur deux sites : AGORASTORE et WEBENCHERES.

La liste des biens mis en vente indiquée ci-après, représente un montant total de mises à prix de 114 300 € pour 61 matériels.

Le montant des mises à prix a été évalué en fonction de l'état des véhicules et engins (certains véhicules sont en état de rouler, certains en état de fonctionnement), et correspond au prix minimum d'enchère.

Par ailleurs, la Ville de Woippy a fait part de son intérêt pour l'acquisition de 3 véhicules Tout Terrain de marque TOYOTA. La cession est proposée au prix de l'argus, actualisé à mars 2016, soit 31 269 €, incluant une majoration de 2 000 € par véhicule correspondant aux équipements "Police Municipale".

Le nombre exceptionnel de véhicules et matériels à vendre se justifie par :

1. la contraction de la flotte municipale amorcée en 2015 (diminution de près de 25 véhicules) : rééquilibrage de la répartition des véhicules et optimisation des coûts de fonctionnement du Parc Automobile. L'effort se poursuivra en 2016.
2. la reprise de biens invendus pour lesquels une mise à prix plus attractive est proposée.
3. la réforme des véhicules et matériels dans le cadre du programme de renouvellement 2015.
4. la réforme à venir de véhicules et matériels dans le cadre du programme de renouvellement 2016.
5. la réforme de biens utilisés par METZ METROPOLE (propriétés de la Ville de METZ) dans le cadre de la convention liant les deux collectivités.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre en vente :

| | Désignation | Immatriculation | Mise à prix |
|---------------------------------------|------------------|-----------------|-------------|
| Réforme Programme Renouvellement 2015 | CITROEN SAXO | 0080ASA57 | 300 |
| | CITROEN SAXO | 0867ARZ57 | 300 |
| | CITROEN SAXO | 0079ASA57 | 300 |
| | CITROEN SAXO | 608AXS57 | 300 |
| | RENAULT TWINGO | 652AXW57 | 400 |
| | RENAULT TWINGO | 0244AML57 | 400 |
| | RENAULT TWINGO | 734ATG57 | 400 |
| | RENAULT TWINGO | 442ATG57 | 400 |
| | PEUGEOT 206 | BH-204-ZF | 300 |
| | CITROEN BERLINGO | 0287AAD57 | 400 |
| | CITROEN BERLINGO | 0290AAD57 | 300 |
| | CITROEN BERLINGO | 293AAD57 | 300 |
| | CITROEN BERLINGO | 0339APK57 | 300 |
| | CITROEN BERLINGO | 0340APK57 | 300 |
| | PEUGEOT 205 FG | 0457YX57 | 100 |

| | | | |
|---------------------------------------|--|---------------------------|-------|
| | CITROEN JUMPER | 0999ANZ57 | 200 |
| | RENAULT TRAFFIC | 8733ZP57 | 200 |
| | CITROEN JUMPER | 877ADZ57 | 200 |
| | CITROEN JUMPER | 1671ZQ57 | 500 |
| | NISSAN CABSTAR | 721BWA57 | 800 |
| | CITROEN BERLINGO | 605BLB57 | 500 |
| | NISSAN CABSTAR MINI BOM | 587BGV57 | 2500 |
| | PEUGEOT EXPERT PICK-UP | 195AXV57 | 500 |
| | BALAYEUSE MITSUBISHI EQUIPEMENT BRO | BR-036-KQ | 2000 |
| | BRAS AMPLIROLL | 0520APH57 (équipement) | 500 |
| | PLATEAU REMORQUE ROBUST | 39BAJ57 | 1000 |
| | PELLE MECALAC | #01204022 | 4000 |
| | PULVERISATEUR | | 50 |
| | CAMION IVECO BENNE GRUE 19T | 1061ZJ57 | 5000 |
| | BALAYEUSE MODULO FLEX (pour pièces) | 052036FD2 | 500 |
| | BALAYEUSE MODULO FLEX (pour pièces) | 05103622 | 500 |
| | BROUETTE A CHENILLES (pour pièces) | #00505822 | 50 |
| Invenus 2015 | CAMION BENNE AMPLIROLL RENAULT | 725AEF57 | 1600 |
| | TONDEUSE BUFFALO | 930BLP57 | 800 |
| | LAME DE DENEIGEMENT PETER France | 0904722 | 100 |
| | LAVEUSE EUROVOIRIE (pour pièces) | 03803623 | 500 |
| | CAMION RENAULT BENNE HAYON | 0934ADT57 | 3000 |
| | BROYEUR NOREMAT | 165AXA57 | 7400 |
| | TRACTEUR SHIBAURA | 0304XH57 | 1500 |
| | TRACTEUR JOHN DEERE | 6223VS57 | 3000 |
| | TRACTEUR Porte outils AEBI | 642ACQ57 | 2000 |
| Réforme Programme Renouvellement 2016 | LAVEUSE EUROVOIRIE | 04103622 | 2000 |
| | BALAYEUSE RENAULT EQUIPEMENT SEMAT | 543AYY57 | 1500 |
| | CAMION RENAULT BENNE GRUE 26T | BB-013-DW | 5000 |
| | CAMION MERCEDES BENNE GRUE 26T | 324AYH57 | 15000 |
| | PEUGEOT 307 | BK-131-BV | 700 |
| | PEUGEOT 406 | 759AZL57 | 500 |
| | PEUGEOT 206 SW | CC-004-HN | 500 |
| | COMPRESSEUR MANNESMANN | 7282ZV57 | 500 |
| | SALEUSE ROLBA | 00508822 | 800 |
| | BALAYEUSE SCARAB MINOR | AD-442-FK | 7000 |
| | BALAYEUSE SCARAB MINOR | 812BXB57 | 5000 |
| | BALAYEUSE SCARAB MINOR | 576CBA57 | 7000 |
| | BALAYEUSE SCARAB MINOR | BH-526-NH | 15000 |
| | TONDEUSE KUBOTA | 772AWX57 | 2000 |
| TONDEUSE JOHN DEERE | 873BGJ57 | 2000 | |
| Réformes MM | CITROEN BERLINGO | 266BBF57 | 400 |
| | COMPACTEUR A DECHETS LOCANER | #00504223 | 100 |
| | COMPACTEUR A DECHETS MARREL | #00604223 | 100 |
| | CAMION BENNE A ORDURES RENAULT | 942AVL57 | 3000 |
| | CAMION AMPLIROLL RENAULT | 8722ZB57 | 2500 |

- **DECIDE** de vendre à la Ville de Woippy les 3 véhicules ci-dessous :

| | |
|--|----------|
| TOYOTA LAND CRUISER (Police Municipale) | 512BRT57 |
| TOYOTA LAND CRUISER (Police Municipale) | 514BRT57 |
| TOYOTA LAND CRUISER (Police Municipale) | 455BWF57 |

au prix de 31 269 €.

- **D'ENCAISSER** les recettes sur l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de ces ventes et à signer tout document s'y afférent.

Interventions de : Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marie RIBLET, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 12 : M. Thierry JEAN, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 15-12-17-17 : Modification du Règlement Intérieur :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le Conseil Municipal a, par délibération du 17 avril 2014, adopté son Règlement Intérieur.

Une adaptation de ce Règlement Intérieur s'avère aujourd'hui nécessaire afin de prendre en compte d'une part certaines modifications apportées par la Loi « NOTRE » portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dématérialisation des envois aux élus, mise en ligne des comptes rendus de séance...), et d'autre part les constats observés dans le fonctionnement courant de notre assemblée (groupes d'élus, commissions municipales...).

Toutes les modifications envisagées sont dûment et distinctement reprises dans le projet de Règlement Intérieur joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE MODIFIER** les articles 14, 15, 21, 27, 39, 49 et 53 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal tel que joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Agnès MIGAUD, M. Gilbert KRAUSENER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérandère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 3 : Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Abstentions : 6 : Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA.

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérandère THOMAS.

Absents au moment du vote : 10 : M. Thomas SCUDERI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 15-12-17-18 : Fermeture du Lycée Jean-Victor Poncelet - Restitution des immeubles à la Ville de Metz :

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est propriétaire des biens immobiliers du Lycée Jean-Victor Poncelet et du Collège Paul Valéry, sis 5 et 7 rue Paul Valéry.

En application des dispositions des lois modifiées n° 83-8 du 7 janvier 1983 et n° 83-663 du 22 juillet 1983 sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, ces biens immobiliers ont été respectivement mis à disposition de la Région Lorraine et du Département de la Moselle, par procès-verbal en dates du 11 septembre et 12 octobre 1985.

Par arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2015, le Lycée Jean-Victor Poncelet a fait l'objet d'une fermeture effective à compter de la rentrée scolaire 2015/2016. En parallèle, par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2015, le Préfet a prononcé la désaffectation des biens immobiliers du Lycée Jean-Victor Poncelet à compter du 31 décembre 2015.

En conséquence, les immeubles reviendront de plein droit en pleine propriété à la Ville.

Aussi, il est proposé d'approuver le retour à la Ville, en pleine propriété, à compter du 1^{er} janvier 2016, des immeubles hébergeant le Lycée Paul-Victor Poncelet en raison de leur désaffectation et du bâtiment demi-pension/local technique.

Par ailleurs, pour permettre la poursuite de l'activité de restauration au bénéfice des collégiens du Collège Paul Valéry, il est proposé de réaffecter le bâtiment demi-pension/local technique au profit du Département de la Moselle à compter du 1^{er} janvier 2016.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la fermeture et de la désaffectation du Lycée Jean-Victor Poncelet.
- **DE CONSTATER** la fin de la mise à disposition du Lycée Jean-Victor Poncelet et du bâtiment demi-pension/local technique au profit de la Région Lorraine.
- **DE PRENDRE ACTE** de la restitution desdits bâtiments en pleine propriété à la Ville de Metz ainsi que des biens mobiliers ou immobiliers éventuellement laissés ou construits par la Région Lorraine sur la parcelle d'assise du Lycée Jean-Victor Poncelet.
- **DE METTRE A DISPOSITION** à compter du 1^{er} janvier 2016 au bénéfice du Département le bâtiment demi-pension/local technique.
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant à régler les détails de l'opération, à finaliser le projet d'avenant au procès-verbal de mise à disposition de 1985 et à signer ledit document ainsi que tout autre document afférent à la présente.

Intervention de : M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 13 : Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING.

DCM N° 15-12-17-19 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Décisions prises par M. le Maire

1°
Recours Contentieux

2°
Décisions rendues

3°
CPER 2015-2020 – Appel à projets " Usages Numériques "

Date de la décision : 19/11/2015
N° d'acte : 7.1

Intervention de : /

POINT N° 20 : Questions orales :

- Question orale déposée par Mme Bérangère THOMAS pour le groupe « Rassemblement Bleu Marine Pour Metz » portant sur la SARL Lorrainegies (jointe en annexe 1).
 - Réponse faite par M. le Maire au groupe « Rassemblement Bleu Marine Pour Metz » (jointe en annexe 2).
-

L'ordre du jour de la séance du 17 décembre 2015 étant épuisé, le Président lève la séance à 20h25.

P.V dressé le 18 décembre 2015

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle

**ANNEXE 1 : QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
MME BERANGERE THOMAS POUR LE GROUPE
« RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR METZ »**

**Groupe Rassemblement Bleu Marine pour Metz
Bérangère Thomas, conseiller municipal**

Question orale pour le Conseil municipal du 17/12/15

M. le Maire,

Lors du conseil de communauté de Metz Métropole, le 14 décembre 2015, ont été évoqués l'absence de recyclage des déchets des marchés de Noël de Metz, et également les problèmes liés aux huiles alimentaires usagées, vidées dans les bouches d'égouts.

Vous avez alors confirmé une situation inadmissible, et affirmé que vous agiriez au plus vite et très fermement.

Je souhaiterais rappeler ici que le conseil municipal a voté le 22 mai 2014 (point n°20) une convention de collecte d'huiles alimentaires usagées avec la SARL Lorrainergies.

Cette société est actuellement en liquidation judiciaire : nous demandons à connaître son bilan d'activité pour la Ville de Metz ? Est ce que cette société continue sa prospection ? Et dans le cas contraire, qu'avez-vous prévu pour prendre la relève suite à sa défaillance ?

Je vous remercie.

ANNEXE 2 : REPONSE A LA QUESTION ORALE DU GROUPE « RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR METZ »

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015 REPONSE A LA QUESTION ORALE DE MME BERANGERE THOMAS

D'une façon générale sur la question des huiles alimentaires usagées :

Comme le souligne la délibération du 22 mai 2014 à laquelle vous faites référence, la Ville de Metz n'assure pas la collecte et le traitement des huiles alimentaires usagées, dont l'élimination relève réglementairement des commerçants et restaurateurs via des filières agréées.

Ainsi, la convention passée en 2014 avec la société LORRAINERGIES concernait uniquement la récupération, à titre gracieux par cette société, des huiles alimentaires abandonnées sur domaine public. Cette société ayant cessé ses activités en avril dernier, c'est la société VALOPREST qui en a repris les contrats en cours, dans les mêmes conditions.

300 litres d'huiles usagées qui ont ainsi été récupérées dans ce cadre sur l'année 2015, la municipalité rappelant régulièrement aux commerçants les règles à respecter en la matière.

En ce qui concerne plus particulièrement le marché de Noël :

Le respect du cadre de vie, notamment sur la question des déchets, a été un élément central des différentes réunions préparatoires au Marché de Noël, associant les services compétents de la Ville de Metz ainsi que de Metz-Métropole en lien étroit avec la Fédération des Commerçants.

Conformément aux règles précitées, le dispositif et les procédures mises en place ne prévoient pas la collecte des huiles usagées sachant qu'il appartient aux exploitants des chalets de procéder à leur élimination.

A cet égard, une notice d'information sur les prescriptions à respecter dans le cadre du marché de Noël a été réalisée par les services municipaux et remise en main propre à tous les commerçants occupant les différentes places de la Ville. Ce document précise entre autre que "les déchets, eaux usées, ou graisse provenant des différents appareils de cuisson ne devront en aucun cas être rejetés sur le domaine public, ils devront être récupérés dans des récipients adaptés et amenés en déchetterie".

De nombreux contrôles sont effectués par les services sur les différents sites du Marché de Noël afin de vérifier le respect des prescriptions, et un bilan en sera fait dans les prochaines semaines dans la perspective de l'organisation des futures manifestations.